

Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS



COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : CENTRE DE CULTURE POPULAIRE YPIRANGA DE PASTINHA MARTINIQUE

Numéro SIRET : | 5 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 | 6 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 8 |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | 9 | M | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 6 | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : : | | | | | | | |

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Depuis 4 ans, l'association développe l'Ecolieu de Tivoli, un espace de sensibilisation à la biodiversité et au développement durable. L'objectif est de restaurer la biodiversité locale, notamment par la coupe de bambous envahissants et leur remplacement par des espèces adaptées (cacaoyers, plantes mellifères, pois doux). Egalement, ce projet sensibilise le public et les scolaires à la biodiversité aquatique, en mettant en place un grand aquarium permanent et des panneaux pédagogiques sur des espèces présentes et observables sur le site de l'Ecolieu. Des activités permettent d'observer et de découvrir ces organismes, et de mieux comprendre l'écosystème des rivières. Enfin, des outils pédagogiques (filets à plancton, microscopes, formations) permettent de renforcer les compétences des acteurs locaux (associations partenaires) pour la découverte de la biodiversité microscopique (plancton).

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

- Nombre d'enfants: 300 scolaires au lieu de 120 prévus (groupes scolaires maternelle, CP, CE1, CE2, CM2, 6ème, 2nd, Terminale)
- Nombre d'adulte accompagnateurs: 15
- Personnes grand public sensibilisées (clients des mini-marchés, visiteurs occasionnels du site, familles précaires, adhérents, etc): 150 personnes (dont 55 Bénéficiaires (enfants et adultes) habitants de quartiers prioritaires (sortie à Bouliki et à l'Ecolieu)
- Adultes salariés et partenaires réseaux associatifs formés: 30taine de personnes

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

ATELIERS

- Ecolieu de Tivoli: 26/04/2024, 28/08/2024, 09/08/2024, 02/12/2024, 19/12/2024, 10/01/2025, 17/01/2025, 22/01/2025, 11/02/2025, 14/02/2025, 17/02/2025
- Coeur Bouliki, St Joseph: 16/08/2024

FORMATION

- Ecolieu: 08/04/2024 (Hydreco), 16/04/2024 (Cap vers la Nature), 30/10/2024 (ODE Mélanie Herteman), 25/03/25 (Madi presta pharm)
- Plage de la française et berge de la rivière Madame (cas pratiques formation)

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Tous les objectifs ont été atteints:

- Nouvel espace pédagogique aménagé (nouveau carbet) pour les ateliers de sensibilisation sur la biodiversité des rivières
- 4 Formations sur les planctons et la biodiversité des rivières (pour les salariés de CCPYPM et les partenaires ayant répondu présents du RES'EAU)
- 6 établissements scolaires (Simone VATON, Ecole ouverte J.Julius, Ecole maternelle du Marigot, Aristide Maugée, Lycée Bellevue, Lycée Nord Atlantique de Ste Marie)
- 300 scolaires sensibilisés (maternelle, CP, CE1, CE2, CM2, 6ème, 2nd, Terminale)
- 1 sortie famille externe (enfants et adultes) à Bouliki
- 150 personnes du grand public sensibilisées (clients des mini-marchés, visiteurs occasionnels du site, adhérents, etc)
- 4 supports pédagogiques créés (3 panneaux, 1 jeu)
- 11 arbres donnés par le Conservatoire Botanique de Martinique plantés (des arbres indigènes, rares et menacés) et 9 arbres communs 6 cacaoyers, 3 pois doux)
- une 50taine de bambous coupés

2. Tableau de synthèse¹.

Exercice 20.2.4

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achat	6205	5653	91	70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures	6205	5653	91	74- Subventions d'exploitation²	30871	30871	
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	0	0		-OFB	19994	19994	100
Locations				-ODE	10877	10877	100
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-		0	
Documentation				Département(s) :			
				-			
62 - Autres services extérieurs	9037	8899	98	Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8450	8240	98	-			
Publicité, publication	587	659	112	Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	0	0		-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
64- Charges de personnel	14159	14848	105				
Rémunération des personnels	11327	12558	111	Autres établissements publics			
Charges sociales	2832	2290	81	Aides privées			
Autres charges de personnel							
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante			
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				77- Produits exceptionnels			
68- Dotation aux amortissements				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement	1470	1470	100				
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	30872	30871	100	Total des produits	30871	30871	100
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0		87 - Contributions volontaires en nature	0	0	
860- Secours en nature				870- Bénévolat		0	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole		0		875- Dons en nature			
TOTAL	30872	30871	100	TOTAL	30871	30871	100
La subvention de...19994...€ représente 64.76628551.% du Total des produits.							

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Les frais de personnel ont été calculés au temps passé sur l'année, par les salariés en charge du projet. La quote-part des charges indirectes (loyer, comptable...) est calculée au prorata des subventions obtenues.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Il n'y a pas d'écarts importants. Les petits écarts constatés sont les suivants:

- les achats ont été moins importants que prévus (pas d'achat de tablette car inutile)
- léger dépassement sur les impressions car le jeu pédagogique a prit un format différent de celui qui était pensé initialement
- augmentation légère des charges de personnels

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Le terrain de l'Ecolieu nous a gracieusement été mis à disposition par la Ville de Fdf, sinon il n'y a pas eu de bénévolat ou de prestations gratuites sur ce projet.

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) ROUSSEAU Anne
représentant(e) légal(e) de l'association CCPYPM

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 13/03/2025 à FORT-DE-FRANCE



Signature

ASS.YPIRANGA MARTINIQUE-CCPYPM
28 Rue de La Belle Epine Redoute Pte 01
97200 FORT DE FRANCE
RNA : W9M2000106
AGREMENT - DJSCS 9722013012
Siret: 501 021 612 00038
ypirangamartinique@gmail.com
☎ 0696 109 720

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »